

# TUNDE KAMEA - CONDITIONS GENERALES

## Article 1. \* Définitions et champ d'application

Les présentes conditions générales régissent les relations entre le client (consommateur), d'une part, et TUNDE KAMEA, dont le siège social est établi RUE JACQUET 32 – 4340 OTHEE, inscrit(e) à la BCE sous le numéro : BE 0..., ci-après dénommé(e) « **Kaméa** », d'autre part. Ces conditions générales s'appliquent pour l'accès, l'utilisation, la consultation et toutes les opérations sur les sites :

- tundeamea.com
- Page Facebook : Kaméa Coaching
- Page Facebook : Kaméa Events
- Page Facebook : Kaméa Kids
- Page Facebook : Kaméa With Love
- Page Facebook : Les douces folies d'une femme
- Page Facebook : Kaméo Logistic

(ci-après indistinctement désignés par « le Site »).

En se connectant au site, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et y adhérer.

«Le client» est toute personne physique ou morale qui commande des produits à **Kaméa**.

«Le consommateur» est le client personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Les présentes conditions générales sont accessibles à tout moment sur le site web de **Kaméa**, de sorte qu'en accédant au Site ou en passant commande auprès de **Kaméa**, le client confirme son acceptation des présentes conditions générales. **Kaméa** se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment sans notification préalable. Ces modifications s'appliqueront à toutes les commandes de produits passées ultérieurement.

## Article 2. \* Généralités

Le Site est accessible sans garantie d'aucune sorte. Les Clients utilisent le Site et les sites liés sous leur propre et seule responsabilité. Malgré tout le soin apporté à la construction du Site, **Kaméa** ne garantit pas notamment :

- l'absence d'erreur dans les fonctionnalités proposées par le Site ;
- l'absence d'interruption dans le fonctionnement du Site ;
- la correction immédiate des défauts éventuels ;
- l'absence de virus ou de tout autre élément dommageable ;
- l'absence d'erreur dans les informations fournies sur le Site.

**Kaméa** s'exonère de toute responsabilité en cas de dommages causés par, entre autres, une interruption, un défaut, un délai dans les opérations ou les transmissions, un virus informatique ou autres problèmes techniques similaires, un défaut du réseau, ou pour quelque autre motif que ce soit, lors de l'utilisation du Site ou de son contenu.

**Kaméa** gère, de manière libre et indépendante, le contenu du Site. Il peut dès lors, notamment, sans notification préalable :

- suspendre ou annuler l'accès au Site ou à une partie de celui-ci ;
- modifier les informations et produits disponibles sur le Site ;
- modifier la présentation du Site, sa structure, et ses rubriques.

## Article 3. \* Commande de Produits de Kaméa

Les Clients ont la possibilité de commander des articles ou des services sur le Site.

Pour passer commande, le client choisit le(s) produit(s) et/ou service(s) qu'il souhaite commander en surfant sur le site internet de **Kaméa**, indique les coordonnées qui lui sont demandées et effectue ensuite le paiement de sa commande.

Après avoir reçu la confirmation du paiement de la commande par l'organisme bancaire, **Kaméa** envoie au client un récapitulatif de sa commande, reprenant notamment le numéro de sa commande, les produits et/ou services commandés ainsi que leur prix, les présentes conditions générales ou un lien vers celles-ci, ainsi qu'une indication du délai d'exécution probable de la commande.

**Kaméa** se réserve le droit de suspendre ou de refuser la commande, notamment dans le cas où les données communiquées par le client s'avèrent manifestement erronées ou incomplètes.

**Kaméa** reste propriétaire des produits commandés jusqu'à leur complet paiement.

## Article 4. \* Prix et paiement échelonné

Les produits et services vendus sur le site le sont en contrepartie d'un prix forfaitaire. Le choix du paiement échelonné est un choix personnel qui procède d'une faveur concédée par **Kaméa**.

L'inscription aux cours, formation et conférence vaut inscription définitive et donne droit à la perception globale des frais forfaitaires d'inscription. Sauf mention contraire lors de l'inscription ou application du droit de rétractation, le paiement d'une échéance comporte donc le paiement obligatoire de tous les frais d'inscription, sans possibilité de désinscription, sauf autorisation préalable par **Kaméa** et sans que celle-ci ne soit contrainte à justifier d'un refus.

Le prix des produits et services est indiqué en euros, toutes taxes comprises.

Lorsque le produit implique une livraison physique, les frais de port sont indiqués séparément. Le prix n'inclut pas les frais de douane et/ou d'importation qui pourraient être dus par le client pour une commande passée en dehors de l'Union Européenne. Ces frais sont payables directement par le client auprès des services compétents. Il incombe au client de se renseigner sur ces droits et taxes applicables à son envoi.

#### Article 5. \* Droit de rétractation

Le consommateur qui achète un **article physique livrable** depuis le site Internet peut renoncer à son inscription endéans les 14 jours, moyennant l'envoi d'un email notifiant sa volonté de se rétracter du contrat à [tundekamea@gmail.com](mailto:tundekamea@gmail.com). Ce droit n'est pas applicable pour les enregistrements audio ou vidéo physiques scellés qui ont été descellés après livraison.

Le consommateur qui commande **des produits audio ou vidéo** sur le site Internet de **Kaméa** NE DISPOSE PAS d'un droit de rétractation, conformément à l'article VI.53, 13° du Code de droit économique. Par la confirmation de sa commande, le consommateur accepte que l'exécution du service commence immédiatement par la mise à disposition du produit audio ou vidéo numérique.

Le consommateur qui souhaite s'inscrire à **une formation en ligne disponible à tout moment** (sans date d'exécution spécifique) peut renoncer à son inscription endéans les 14 jours, moyennant l'envoi d'un email notifiant sa volonté de se rétracter du contrat à [tundekamea@gmail.com](mailto:tundekamea@gmail.com). Cependant, dès lors que la formation aura commencé par la mise à disposition du premier module par **Kaméa**, le droit de rétractation ne sera plus possible en application de l'article VI.53, 1° du Code de droit économique. Le consommateur accepte que la formation à laquelle il s'est inscrit a été exécutée par **Kaméa** par la mise à disposition du premier module.

Le consommateur qui souhaite s'inscrire aux **conférences en ligne ou à une formation ou atelier**, NE DISPOSE PAS du droit de rétractation, pour autant que l'événement soit prévu à une date ou une période spécifique, en application de l'article VI.53.12° du Code de droit économique. Sauf disposition spécifique convenue dans des conditions particulières pour chaque événement, le coût de la participation est dû à l'inscription et ne sera pas remboursé.

Lorsque le consommateur dispose du droit de rétractation, le montant payé lui sera remboursé endéans les 14 jours de la notification écrite de sa rétractation, en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur au moment de sa commande initiale.

Lorsque le droit de rétractation porte sur un produit physique qui a été livré au consommateur, ce dernier s'engage à le renvoyer à **Kaméa** dans les 14 jours suivant la notification de sa décision de se rétracter du contrat. Le retour se fera sous la responsabilité du consommateur et à ses frais. Le remboursement se fera dans les 14 jours de la récupération des biens par **Kaméa**.

#### Article 6. \* Livraison de produits de Kaméa

Les produits ne seront livrés qu'après réception effective du paiement intégral du prix par **Kaméa**. Les commandes de produits sont livrées à l'adresse postale que le client a indiquée comme adresse de livraison, lors de la validation de sa commande. La responsabilité du client sera engagée si les informations communiquées sont erronées ou incomplètes et ne permettent pas la livraison des produits commandés.

Les délais de livraison sont en principe de 30 jours ouvrables à dater de l'encaissement effectif du paiement par **Kaméa**, mais peuvent être plus longs en cas d'expédition en dehors de l'Union européenne. Ces délais sont donnés à titre indicatif et ne pourront jamais être considérés comme étant contraignants. **Kaméa** ne peut être tenue responsable de retards dans la livraison dus à des raisons extérieures et indépendantes de sa volonté.

La livraison se fait aux risques du client et par les services de la poste, sauf choix exprès du Client avec autorisation de **Kaméa**.

Les produits sont livrés avec une facture acquittée.

#### Article 7. \* Disponibilité des produits de Kaméa

Les produits numériques proposés à la vente par **Kaméa** sont uniquement accessibles à la date de disponibilité indiquée en téléchargement ou en accès en ligne uniquement.

En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs produit(s) après le paiement de la commande, **Kaméa** s'engage à en informer le client dans les meilleurs délais et de lui donner le choix entre un remboursement, une modification de sa commande ou une livraison reportée à la fin de la rupture de stock du ou des produit(s) concerné(s).

#### Article 8. \* Réception de la commande et réclamations

Le client est tenu de vérifier le bon état apparent ainsi que la conformité des produits qui lui sont livrés. Les éventuelles réclamations devront être formulées par écrit, dans un délai de 24 heures après la livraison de la commande. A défaut, elles ne pourront être prises en compte et le client sera réputé avoir réceptionné définitivement la commande.

Si une réclamation s'avère fondée, **Kaméa** aura le choix entre remplacer ou rembourser les produits concernés.

## Article 9. \* Règlement de participations pour Exposants aux Salons de Kaméa

### REGLEMENT SPECIFIQUE AUX EXPOSANTS DES SALONS ORGANISES PAR KAMEA EVENTS

#### 1. Le Formulaire d'inscription.

La demande de participation à une manifestation organisée par Kaméa Events lie le demandeur dès la signature de celle-ci.

#### 2. Identité du demandeur

Le demandeur est tenu d'introduire sa demande sous son nom s'il s'agit d'une personne physique ou sous sa raison ou dénomination sociale s'il s'agit d'une personne morale, en précisant la forme juridique de celle-ci. En cas de demande de participation conjointe, les demandeurs seront solidairement tenus de toutes les obligations qui en résultent.

#### 3. Participation

a. Admission : La qualité d'exposant n'est acquise que lorsque Kaméa Events aura enregistré l'acompte prévu par le règlement. Le paiement intégral des factures est la condition expresse d'admission à l'événement. En cas de non-paiement, l'emplacement attribué est remis à la disposition de l'organisateur.

b. Commandes : En cas de commande tardive il est possible que les biens commandés ne puissent plus être livrés conformément à votre demande. Toutes les commandes (cartes d'entrée, badges...) faites pendant le montage, la durée ou le démontage du Salon seront sujettes à une augmentation de 20% et seront à payer au comptant. Aucune annulation de commande ne sera acceptée à partir du premier jour du montage.

c. La direction se réserve le droit d'accepter ou de refuser un dossier d'inscription.

#### 4. Stand

a. Sous-location, transfert de stand: Il est interdit à l'exposant de céder à des tiers (même à titre gratuit), de louer, de céder à l'usage, ou de transférer tout ou une partie du stand qui lui est attribué, sans l'accord préalable et écrit de l'organisateur. L'exposant ne peut pas céder cette autorisation.

b. L'emplacement loué est personnel et doit être occupé en permanence par le demandeur, ses préposés ou ses mandataires, pendant toute la durée de la manifestation, aux heures d'ouverture.

c. Les animaux ne sont pas autorisés sur les stands.

#### 5. Montage stand

a. Suspension : La suspension de matériaux à la sous-toiture n'est pas possible.

b. Contraintes : Veuillez tenir compte des contraintes suivantes lors de la conception et du montage de votre stand:

- Les bouches d'incendie et extincteurs doivent toujours être accessibles sans le moindre problème et sans devoir déplacer d'objets.
- Les portes de secours doivent rester accessibles et libres.
- \* Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'utiliser des bougies !

c. Dégâts : En cas de détérioration de biens ou de locaux mis à la disposition des exposants, les frais de restauration des biens endommagés seront à charge de l'exposant responsable. L'emploi de peinture, d'autocollants, de clous... n'est pas autorisé sur les stands loués par l'intermédiaire de Kaméa Events, ni sur les murs ni sur les sols en béton de la salle. Le placement de la moquette implique qu'il faut tenir compte du fait que le ruban adhésif double-face doit être enlevé lors du démontage. Nous sommes obligés de vous demander les prix suivants pour:

- Tâches de peinture et autres: 70 €/m<sup>2</sup> avec un minimum de 1m<sup>2</sup>
- Rayures et dégâts causés par le matériel lourd: 50 € / endroit endommagé.
- Reste de colle et de ruban adhésif double-face: 15 €/ m courant sur une largeur maximale de 5 cm.
- Évacuation de déchets au montage et démontage du stand: 50 € / évacuation.

#### 6. Responsabilité

a. Le demandeur réalise son stand, occupe l'emplacement qui lui est dévolu ou gère l'organisation de la manifestation qu'il met sur pied sous sa seule responsabilité et dans le respect des normes légales, réglementaires ou de simple prudence notamment en matière de sécurité, de concurrence ou de réglementation des prix.

b. Kaméa Events et le propriétaire des lieux se réservent le droit, sans avoir à en justifier, d'interdire l'exécution de travaux ou de faire enlever toute construction qui lui apparaît dangereuse ou simplement inappropriée sans qu'il puisse en résulter aucune obligation ou responsabilité de sa part.

#### 7. Assurance

a. Obligations: En signant le formulaire de participation, les exposants ou les organisateurs déclarent qu'ils ont souscrit toutes les assurances légalement obligatoires (tant pour eux-mêmes que pour leur personnel) et que la couverture leur est régulièrement acquise au moins pour la période du salon. L'exposant devra assurer son matériel de la même manière que pour toute autre exposition.

Ils déclarent en outre que leur RC exploitation fait l'objet d'une couverture d'assurances et être informés qu'en aucun cas, la police couvrant la RC exploitation de Kaméa Events ne pourra intervenir, même à titre supplétif, pour des sinistres n'engageant que la responsabilité de l'exposant.

b. Recours: Par les présentes conditions générales de participation, les exposants abandonnent tout recours envers l'organisateur, Kaméa Events et ses représentants et s'engagent à répercuter cet engagement auprès de leurs propres fournisseurs ou sous-traitants en les invitant à souscrire au même abandon de recours.

c. Vol : L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

#### 8. Paiement

Les paiements doivent se faire dans les délais demandés sur le bon de commande.

#### 9. Renonciation

La signature du contrat engage l'exposant de manière irrévocable à participer au salon. Par dérogation, il est toutefois convenu que l'exposant pourra renoncer à sa participation: jusqu'au 65ème jour qui précède l'événement par lettre recommandée. L'acompte facturé restera dû, non plus à titre d'acompte, mais bien à titre d'indemnité de dédit.

Le non-paiement de la facture d'acompte à son échéance sera considéré comme exprimant la volonté de l'exposant de renoncer à sa participation.

L'indemnité de dédit prévue ci-dessus sera due et Kaméa Events libérera l'emplacement.

Dans le cas où l'exposant renonce à sa participation entre le 65ème jour et le 30ème jour qui précède l'événement, l'intégralité du montant facturé sera due et Kaméa Events libérera l'emplacement. Seront en outre facturés les frais exposés par Kaméa Events au moment où la renonciation intervient (aménagement de l'emplacement laissé vide, le cas échéant par l'installation d'un stand modulaire). Seront toutefois crédités les frais liés à l'occupation du stand qui auraient déjà été facturés (eau, électricité, nettoyage...).

Si la renonciation intervient moins de 15 jours avant l'ouverture, l'indemnité de dédit est égale aux montants facturés, majorés d'une somme forfaitaire de 40 €/ m<sup>2</sup> destinée à couvrir les frais de réaménagement et sous déduction des frais liés à l'occupation du stand, qui auraient été déjà facturés (eau, électricité...).

Moyennant règlement de cette indemnité, Kaméa Events renonce à réclamer tout autre dommages et intérêts. Le non-paiement de la facture du solde à son échéance sera considéré comme exprimant la volonté de l'exposant de renoncer à sa participation. En cas de non-paiement des factures à leur échéance, elles seront majorées de plein droit et sans mise en demeure de 15% à titre d'indemnité forfaitaire. En outre, il sera dû un intérêt au taux de 15% l'an.

#### 10. Publicité

Sous peine de fermeture immédiate du stand sans préavis aucun, il est formellement défendu aux exposants :

- de distribuer des échantillons ou circulaires à l'extérieur du stand ;
- de faire, pour attirer le client, toute démonstration gênante ou autre, de quelque façon qu'elle soit pratiquée, ou toute autre publicité de nature à gêner les occupants des stands voisins et leurs visiteurs ;
- de placer des objets en saillie sur les faces extérieures du stand ;
- de détériorer de quelque façon que ce soit le matériel mis à leur disposition ;
- de distribuer des articles - réclames et de projeter des clichés ou des films sans autorisation spéciale préalable et écrite de l'organisateur ;
- de peindre ou de coller des affiches sur les parois intérieures ou extérieures des locaux, colonnes, balustrades, etc...sauf de ma demande expresse à l'organisation.

Les exposants ne peuvent faire de la publicité dans leur stand uniquement pour les produits dont l'admission a été demandée et entérinée par l'organisateur. Sous aucun prétexte, d'autres articles, documents publicitaires ou réclames quelconques ne peuvent être exposés ou même admis dans les bâtiments d'exposition. La publicité autorisée doit se conformer au « Code de pratiques loyales en matière de publicité ».

#### 6) Principes juridiques

- Tout rapports juridiques existants entre parties sont régis par le droit belge.
- En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront seuls compétents.
- La nullité d'une clause n'entraîne pas la nullité de l'ensemble des conditions générales ou du contrat.

## Article 10. \* Règlement des Services de Coordination d'Événements de Kaméa

### REGLEMENT SPECIFIQUE AUX SERVICES DE COORDINATION D'ÉVENEMENTS de KAMEA EVENTS

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations entre d'une part **Kaméa Events**, vendant les services définis ci-après, et d'autre part la personne physique ou morale, achetant un ou plusieurs de ces services par l'intermédiaire d'un contrat tel que défini à l'article 2 des présentes conditions.

#### 1. Objet

Les services proposés par **Kaméa Events** sont les suivants :

- Conseil pour le choix des prestataires d'un événement privé ou professionnel
- Conseil pour l'organisation d'un événement privé ou professionnel
- Organisation et coordination d'un événement privé ou professionnel
- Toute activité de décoration et de scénographie d'un événement privé ou professionnel

#### 2. Contrat

Le devis complété des présentes conditions générales de vente constitue une proposition de contrat pour lequel le client, ou son éventuel mandataire pour lui-même, déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à sa conclusion et à l'exécution des obligations lui incombant. Cette proposition de contrat est valable 30 jours à compter de sa date d'envoi ou de présentation au client. Passé ce délai, les tarifs y figurant sont susceptibles d'être modifiés et un nouveau devis sera établi par **Kaméa Events**.

Le contrat est formé et les deux parties engagées dès réception par **Kaméa Events** du devis dûment daté et signé par le client, revêtu de la mention « bon pour accord » et d'un exemplaire des présentes conditions, dûment paraphé et revêtu de la mention « lu et approuvé ».

Le devis est indissociable des conditions générales. L'acceptation de ce devis implique de la part du client d'adhésion entière et sans réserve aux conditions générales.

#### 3. Honoraires

Toute intervention de **Kaméa Events** fait l'objet d'un devis estimatif, détaillé et personnalisé remis ou envoyé par email et/ou lettre simple au client. Ce devis comporte la désignation et le type de prestations déterminées à partir de la demande exprimée par le client ainsi que les modalités et coûts y afférant.

Les présentes CGV, le devis accepté par écrit par le client ainsi que tout document remis **Kaméa Events** relatif à l'objet de la prestation, à l'exclusion de tout autre document émis par **Kaméa Events** et n'ayant qu'une valeur indicative, forment le contrat.

Toute modification ou résolution de la prestation demandée par le client est soumise à l'accord express de **Kaméa Events**. Une telle demande du client ne pourra être examinée que si elle parvient à **Kaméa Events** au plus tard 30 jours avant le début de l'événement. Passé ce délai, la prestation restera valable et devra être intégralement acquittée par le client.

#### 4. Modalités de Paiement

Le règlement des honoraires s'effectue exclusivement en euros par virement bancaire aux coordonnées bancaires figurant sur la facture.

Le règlement des honoraires est échelonné comme suit :

- Une provision sur frais et honoraires de 30% du montant des honoraires, à régler à la signature du devis afin de couvrir les démarches d'étude, sélection, présentation des prestataires et réservation des dates de réception. Cette somme est définitivement acquise.
- Calendrier de règlements du solde des honoraires :
  - 40% du montant dû à J-6 mois
  - Solde de 30% du montant dû à J-15

TVA : la facture d'honoraires est éditée sans TVA, selon l'article 293B du CGI.

#### 5. Annulation

Si l'annulation à l'initiative du client intervient :

- moins de 24 heures à 10 jours avant la date de la réception, le client sera facturé à 100%
- entre 11 et 30 jours avant la date de l'événement, le client sera facturé à 80%
- entre 31 et 60 jours avant la date de l'événement, le client sera facturé à 60%
- entre 61 jours et 6 mois avant la date de l'événement, le client sera facturé à 50%
- plus de 6 mois avant la date de l'événement, l'acompte versé restera acquis : sans que le montant de la facturation puisse être inférieur aux frais déjà engagés au moment de l'annulation

Toute annulation à l'initiative du Client devra faire l'objet de l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Tous les cas de désistement ou d'annulation dus au fait du client et ce, quelques en soient les causes résultant de forces majeures, dégagent immédiatement **Kaméa Events** de toutes obligations envers le client qui ne pourra prétendre ni au report de l'événement à une autre date, ni au remboursement des sommes déjà versées. Celles-ci sont conservées par **Kaméa Events** à titre d'indemnité contractuelle irréductibles de résiliation du contrat

Néanmoins, si un report est demandé pour des raisons familiales ou liées à la santé, au cas par cas, cela pourrait être accepté. Le devis se verrait alors modifié, entraînant des coûts supplémentaires. Un report sous ces conditions, ne pourra se faire qu'une fois. Après cela, si le Client ne peut se présenter à l'événement, il sera alors considéré comme annulé. En cas d'annulation sans préavis ou si le Client ne se présente pas le jour de la réception, **Kaméa Events** se réserve le droit de demander le versement d'une indemnité égale à 100% des prestations, les frais afférents et consécutifs à l'annulation sans préavis.

Annulation du fait de **Kaméa Events** : en cas d'annulation par **Kaméa Events** d'une ou de plusieurs prestations devant être effectuée(s) pour son Client, ne saurait être tenue responsable des retards dans l'organisation dus à des cas de forces majeures tels que accidents de circulation, accidents humains, intempéries... **Kaméa Events** conseille donc vivement au Client de se rapprocher de son courtier/agent et/ou assureur afin de souscrire une assurance annulation de l'événement et de la (des) prestation(s) telle(s) que figurant sur le devis.

#### 6. Délai de Paiement

Les factures sont payables au comptant à réception par le client.

#### 7. Conditions d'Escompte

Aucun escompte n'est consenti en cas de paiement anticipé.

#### 8. Clause résolutoire

Si dans les 15 jours ouvrés qui suivent une relance par lettre recommandée avec accusé de réception – valant mise en demeure – pour un retard de paiement assorti ou non de pénalités de retard, le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente est résolue de plein droit et la société est déchargée immédiatement de toute obligation envers le client. Le délai court à partir de la première présentation de la lettre recommandée.

#### 9. Déroulement de la mission – Obligations de l'Organisateur

Pendant la durée du mandat, l'organisateur s'engage à rechercher et mettre en œuvre tous les éléments tels que définis dans le contrat. A la demande du client, **Kaméa Events** réalise un premier rendez-vous libre de tout engagement financier du client. Lors de ce premier rendez-vous, un contact est établi permettant de lister les besoins et envies du client. Les obligations de l'organisateur quant au respect des critères pourront être redéfinies si un cahier des charges plus précis est établi et accepté par les parties. **Kaméa Events** tiendra informé le client de l'évolution de son dossier et lui fournira les descriptifs des prestations sélectionnées. **Kaméa Events** s'engage à ne pas divulguer les informations fournies par le client qui seront tenues pour confidentielles. Toute information recueillie dans le cadre de l'établissement du cahier des charges pourra être communiquée aux prestataires de l'événement qui seront tenus aux mêmes règles de confidentialité.

La facturation sera établie sur la base du nombre d'invités figurant sur le bon de commande, même si le nombre d'invités présents le jour de la prestation s'avérait inférieur. Si le nombre d'invités présents est supérieur au nombre prévu sur le bon de commande, la facturation sera alors établie sur le nombre d'invités réellement présents.

#### 10. Obligations du Client

Le client fera en sorte de faciliter l'accès aux informations dont **Kaméa Events** aurait besoin. Le client s'oblige à accepter et à accomplir les conditions particulières des intervenants sélectionnés et en particulier à régler tout cautionnement ou garantie qui s'avérerait nécessaire avant le parfait règlement des sommes dues. **Kaméa Events** ne prend aucune commission sur les prestataires. Les devis sont négociés par **Kaméa Events** puis établis au nom du client. Les prestations sont également à régler directement par le client selon le calendrier établi par les prestataires.

Le client s'engage à ne pas intervenir directement avant, pendant et après l'événement auprès des prestataires sélectionnés par **Kaméa Events** sauf en ce qui concerne les versements à effectuer.

#### 11. Prestataires

Le client s'engage à respecter le calendrier des règlements tels que définis à l'article 4 des présentes. **Kaméa Events** ne saurait voir sa responsabilité engagée dans le cas où un prestataire non payé pour cause d'absence de règlement du Client à **Kaméa Events**, refuserait d'effectuer sa prestation.

Le Client est libre de proposer des prestataires. **Kaméa Events** ne saurait voir sa responsabilité engagée sur la qualité du travail des prestataires choisis directement par le Client. Le Client a l'obligation d'en prévenir l'organisateur, au moins un mois avant la date de la réception et de lui communiquer les coordonnées de celui-ci.

#### 12. Remplacements et Absence de Prestataires

En cas d'absence ou d'indisponibilité de l'un des prestataires, **Kaméa Events** fera de son mieux pour remplacer le prestataire absent ou indisponible par un prestataire équivalent, en modifiant, si besoin est, le planning prévu.

#### 13. Prestations 'hors contrat'

Les prestations supplémentaires non prévues dans le contrat devront être réglées sur place par le Client avant son départ. À défaut les sommes correspondantes seront directement facturées au Client, qui est solidairement responsable de leur paiement.

#### 14. Responsabilités

La responsabilité de chacune des parties est limitée aux engagements souscrits par elle aux termes du contrat ; en conséquence, la responsabilité du **Kaméa Events** ne peut notamment pas être engagée en cas de préjudices directs ou indirects liés à l'intervention en dehors du contrat d'un ou plusieurs prestataires.

La responsabilité de chacune des parties ne peut pas être engagée quant à une non-exécution ou un retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente si l'inexécution ou le retard constaté découle d'un cas fortuit ou de force majeure tels que définis à l'article 14 des présentes.

La responsabilité de **Kaméa Events** ne peut pas être engagée en cas de survenance des faits suivants :

- Vols, pertes de fonds et de valeurs appartenant au client ou aux participants survenus durant l'événement objet du contrat,
- Accidents corporels ou matériels subis par le client ou les participants durant l'intervention d'un ou plusieurs prestataires intervenant au titre du contrat,
- Coups ou blessures que le client ou les participants pourrait causer à eux-mêmes ou aux autres à l'occasion de bagarres et d'accidents consécutifs ou non à un état alcoolique prononcé ou à la prise de stupéfiants,
- Dommages, directs ou indirects, et de quelque nature que ce soit, susceptibles d'atteindre les objets ou matériels déposés par le client ou les participants à l'occasion de l'événement objet du contrat,
- Dommages, directs ou indirects, et de quelque nature que ce soit, que le client ou les participants pourrait causer à l'encontre d'un ou plusieurs prestataires ou de leurs préposés intervenant au titre du contrat,
- Dégradations causées par le client ou les participants aux matériels, équipements et/ou locaux, d'un ou plusieurs prestataires intervenant au titre du contrat. Les réparations et remboursements qui apparaîtraient nécessaires suite aux dégradations précitées seront à la charge exclusive du client qui s'engage à en supporter les coûts de remise en état.

La responsabilité de **Kaméa Events** ne peut pas être engagée quant à ses services accessibles par Internet et n'exerce aucun contrôle de quelque forme que ce soit sur la nature ou les caractéristiques des données qui pourraient transiter par l'intermédiaire de son centre serveur.

Dans le cas où le matériel fourni par l'Organisateur et/ou ses prestataires se trouverait être dégradé ou manquant, le Client sera alors seul responsable de son remboursement total. L'Organisateur sera dégagé de toute obligation au cas où un événement de force majeure ou de cas fortuit surviendrait (incendie, intempéries,...). Dans l'hypothèse de la survenance d'un événement de force majeure, **Kaméa Events** devra immédiatement en informer le Client et fera ses meilleurs efforts afin de réduire, d'éliminer et surmonter les effets de la force majeure.

En aucun cas, **Kaméa Events** ne peut être tenu pour responsable des préjudices directs ou indirects liés à l'exécution de la (des) prestation(s) fournie(s) par le(s) prestataire(s) concerné(s), le(s)quel(s) est(sont) seul(s) responsable(s) vis à vis du client. **Kaméa Events** conseille vivement au Client de se rapprocher de son courtier/agent et/ou assureur afin d'étudier avec lui la validité de son assurance responsabilité civile et la souscription éventuelle d'une assurance complémentaire concernant l'événement.

#### 15. Location de matériel

**Kaméa Events** ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de casse et/ou de perte et/ou de vol du matériel loué. En cas de casse et/ou de perte et/ou de vol du matériel, il sera facturé au Client à son prix de remplacement.

#### 16. Force majeure – cas fortuit

Est un cas de force majeure ou un cas fortuit, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de la volonté de **Kaméa Events** et faisant obstacle à la réalisation des services vendus, notamment et à titre d'exemples les actes de puissance publique, les hostilités, les guerres, les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, le blocage des télécommunications... (cette liste n'est pas exhaustive).

#### 17. Réclamations

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par écrit et adressée à l'Organisateur, dans un délai de 5 jours maximum après la fin de manifestation.

#### 18. Litiges & Principes juridiques – Droit applicable

Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par **Kaméa Events** et en vue de l'application ou de l'interprétation des présentes conditions générales de vente, et à défaut de résolution amiable, seul le tribunal de commerce et le tribunal de grande instance du siège de **Kaméa Events** sont compétents.

- Tout rapports juridiques existants entre parties sont régis par le droit belge
- En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront seuls compétents.
- La nullité d'une clause n'entraîne pas la nullité de l'ensemble des conditions générales ou du contrat.

Les Coachs de Kaméa Coaching s'engagent à respecter strictement cette charte de de déontologie.

#### Les obligations du coach :

Le coach s'autorise en conscience, à exercer cette fonction à partir de sa formation, de son expérience, de sa supervision et du travail qu'il a fait sur lui-même.

Le coach s'astreint au secret professionnel et garde comme confidentiels, le contenu des échanges survenus au cours d'une séance de coaching et les informations transmises par son coaché.

La pratique professionnelle du coaching nécessite une supervision. Chaque coach dispose d'un lieu de supervision auquel il recourt chaque fois que la situation l'exige.

Le coaching professionnel est une relation continue qui se centre sur la personne. Il apporte le soutien dont elle a besoin tout en l'accompagnant dans un but bien précis : celui de réaliser ses objectifs dans le respect de ses propres valeurs.

#### L'engagement du Coach à l'égard de ses Coachés :

Toute action de coaching s'inscrit dans le cadre d'un contrat (écrit ou oral) réaliste, accepté par les parties et dont les modalités seront respectées par chacune d'entre elles.

Le coach s'assure dès la première séance que son client a bien compris la nature du coaching, le cadre de la confidentialité, les accords financiers et les autres termes du contrat de coaching afin d'entériner son acceptation.

Le coach s'engage, à la fin de la première séance, à laisser la place nécessaire pour que son client puisse choisir d'être accompagné par lui ou pas.

Le coach s'interdit tout abus d'influence sur son client. Il s'engage à maintenir des limites claires, pertinentes et culturellement adaptées dans tout contact physique et relationnel avec ses clients. Le coach n'a pas à exploiter, à son profit pour un avantage personnel, professionnel ou financier des aspects de sa relation avec son client.

Dans le respect des conditions du contrat, le coaching peut être terminé à la demande du client à tout moment. Le coach est attentif aux signaux traduisant que ce dernier ne tire plus parti de la relation de coaching. Le coach met tout en œuvre pour permettre le développement personnel et professionnel de son client et peut lorsque cela paraît nécessaire et pertinent, l'inciter à recourir à un confrère ou à un autre professionnel. Le coach prendra toutes les mesures utiles pour informer les autorités compétentes dans le cas où son client déclarerait une intention de mettre en danger lui-même ou des tiers.

#### L'obligation de confidentialité du Coach :

- Le coach respecte la confidentialité des propos de son client, sauf autorisation expresse de la part de ce dernier ou exigence contraire de la loi.
- Le coach demande l'accord de ses clients avant de mentionner leur identité ou toute information permettant de les identifier.

- Le coach informe et demande l'accord du bénéficiaire du coaching avant de dévoiler toute information le concernant à quiconque rémunère sa prestation (parents, établissement d'enseignement...).

#### Les Conflits d'intérêts :

Le coach veille à éviter tout conflit entre ses intérêts, ceux du commanditaire et ceux de ses clients. Dans le cas de conflit d'intérêt, en cours ou potentiel, il exposera ouvertement la situation et recherchera avec les différentes parties, la solution pour le traiter qui serve le mieux ce dernier.

La prestation de coaching fait l'objet d'une rémunération, le coach pratiquera l'échange contre des services, des biens ou toute autre rémunération non financière seulement dans des cas qui n'affectent pas la relation de coaching

#### Les responsabilités du Coach :

Dans le cadre de ses responsabilités, le coach est garant du processus et non du résultat.

Le coach croit que chaque client possède en lui la créativité, les ressources et l'intégrité pour atteindre son objectif. Il a des talents qui lui sont uniques. Par conséquent, il est responsable de sa réussite.

Ses capacités, si le client n'en a pas encore conscience, ne demandent qu'à être réveillées, développées et réalisées. Il a en lui toutes les ressources nécessaires pour réussir dans sa démarche tant professionnelle que personnelle.

Le coach accompagne le client dans son évolution, en utilisant l'écoute, le non-jugement et tous les outils nécessaires pour soutenir sa démarche.

Le coach s'engage à référer aux spécialistes concernés, les personnes en état de dysfonctionnement psychologique grave, en dépression, avec des dépendances sévères, des phobies ou tout traumatisme et maladie d'origine mentale.

Le Coach encourage son client à exploiter ses propres potentialités et, laisse de ce fait, toute responsabilité dans la prise de ses décisions au coaché.

Le coach évite les promesses et engagements sur des résultats de coaching qu'il n'est pas absolument sûr d'obtenir ainsi que toute diffusion d'informations ou avis qui pourraient être trompeurs pour le coaché.

**« Le coach est garant du processus et non du résultat.  
Le coaché doit être engagé dans le processus  
de son propre développement personnel. »**

### REGLEMENT SPECIFIQUE AUX ATELIERS DE YOGA DU RIRE DE KAMÉA COACHING

**Avant toute participation à un atelier de Yoga du Rire animé par Kaméa Coaching, le participant est prié d'avoir pris connaissance des contre-indications formulées par le Dr Madam Kataria.**

Le Yoga du Rire n'est pas un substitut à une consultation médicale pour les maladies physiques, mentales et psychologiques, mais est une forme complémentaire naturelle puissante de guérison. Comme tout autre exercice, il ne peut pas convenir à tout le monde car il implique un certain effort physique et une augmentation de la pression intra-abdominale. Certaines personnes peuvent avoir des conditions médicales préexistantes et il faut prendre des précautions raisonnables avant de faire des exercices de rire.

#### **Il est contre-indiqué pour les personnes souffrant de :**

Tout type d'hernie, maladie de cœur avec douleur de poitrine, toux persistante avec essoufflement, hypertension artérielle incontrôlée, incontinence d'urine, épilepsie, hémorroïdes avancées (saignement) ou toute tendance aux saignements dans n'importe quelle partie du corps, mal de dos sévère, tout symptôme aiguë de la toux, du rhume et de la fièvre.

Les personnes qui ont subi une chirurgie majeure devraient attendre au moins 3 mois avant de faire du Yoga du Rire. En cas de doute, consultez d'abord un médecin pour obtenir des conseils.

Toute personne recevant un traitement de prescription médicale qui connaît des améliorations par le rire, devrait demander l'avis de leur médecin avant de réduire la posologie ou l'arrêt du traitement.

#### **Contre-indications relatives :**

Ceux qui souffrent de maladies cardiaques et d'hypertension artérielle, mais qui sont stabilisés par des médicaments et peuvent faire une marche rapide pendant 30 minutes sans aucun symptôme peuvent faire du Yoga du Rire avec les conseils de spécialistes médicaux. Les personnes qui ont subi une greffe de pontage coronarien peuvent également faire du Yoga du Rire une fois que leur test de stress est normal.

La grossesse est aussi une contre-indication relative. Les femmes ayant des antécédents de fausses couches et aussi celles qui sont à un stade avancé de la grossesse devraient prendre l'avis médical de spécialistes avant de faire des exercices de rire.

Les personnes souffrant de troubles psychiatriques majeurs et mineurs peuvent participer à une séance de rire sauf ceux qui ne sont pas en contact avec la réalité, par exemple la schizophrénie, en état de manie hyperactive (la partie maniaque de la dépression bipolaire).

**IMPORTANT :** Le Yoga du Rire est comme tout autre exercice physique. Si pendant l'atelier, le participant éprouve une gêne quelconque, il lui est conseillé d'arrêter et de demander des conseils médicaux.

#### **Petits malaises après avoir fait du Yoga du Rire :**

- Lourdeurs dans la tête ou maux de tête légers. Certaines personnes se plaignent de la lourdeur dans la tête ou maux de tête légers à modérés après avoir fait des exercices de Yoga du Rire. C'est assez fréquent, et ça s'estompe tout seul. Mais, si cela se poursuit, cela peut être dû à une force excessive appliquée lors des exercices de rire. Détendez-vous, et faites les exercices de rire doucement. Mettez davantage l'accent sur les sentiments et profitez des exercices plutôt que d'utiliser la force. D'autres possibilités de maux de tête persistants après des exercices de Yoga du Rire sont l'hypertension artérielle et des migraines chroniques. Les gens doivent surveiller leur tension artérielle s'ils sont à la frontière ou s'ils ont de l'hypertension avant de faire des exercices de Yoga du Rire. De nombreuses personnes souffrant de migraines pendant des années ont eu des améliorations grâce au Yoga du Rire. Étant donné que l'une des raisons pour laquelle les crises de migraine se déclenchent, est le stress et les émotions refoulées, le Yoga du Rire agit ainsi comme une libération émotionnelle.
- Irritation de la gorge et toux sèche. Une autre plainte commune est l'irritation de la gorge ou une toux légère. C'est aussi tout à fait normal et les gens devraient être rassurés. Dans ce cas, le conseil est de ne pas rire trop fort.

**« Le rire est une expression du bonheur.  
Si nous pouvons apprendre à rire sans raison,  
notre bonheur sera lui aussi inconditionnel »**

Dr Madam Kataria  
Fondateur du Yoga du Rire

### Article 13. \* Garantie relatifs aux produits et services de Kaméa

#### **Garantie légale pour tous les clients**

Conformément aux articles 1641 à 1643 du Code civil, **Kaméa** est tenu de garantir les produits contre les vices cachés qui rendent les produits impropres à l'usage auxquels ils sont destinés, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne les aurait pas acquis ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus.

En cas de constatation d'un vice caché, le client devra agir à bref délai, conformément à l'article 1648 du Code civil, et aura le choix entre rendre le produit atteint d'un vice caché contre un remboursement total, ou de le garder contre un remboursement partiel.

**Kaméa** n'est pas tenu de garantir les produits contre les vices apparents, dont le client a pu ou aurait dû se rendre compte au moment de l'achat. De même, **Kaméa** n'est tenu de garantir les produits que contre les vices cachés dont il avait connaissance au moment de la vente, et dont il s'est abstenu d'avertir le client.

#### **Garantie légale complémentaire pour les clients ayant la qualité de consommateurs**

Conformément à l'article 1649 quater du Code civil, l'acheteur qui a la qualité de consommateur dispose en outre d'une garantie légale de deux ans pour tous les défauts de conformité qui existaient lors de la délivrance du produit et qui sont apparus dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Cette garantie comprend la réparation ou le remplacement du produit défectueux, sans frais pour le consommateur.

Si toutefois cette réparation ou remplacement s'avère impossible, disproportionné pour **Kaméa** ou causerait un sérieux désagrément au consommateur, une réduction appropriée ou un remboursement pourront être proposés au consommateur, moyennant la remise des produits défectueux par celui-ci.

Dans le cas où des pièces de rechange ou des accessoires spécifiques nécessaires à la réparation du produit ne seraient plus disponibles chez le fabricant, **Kaméa** ne pourra être tenu responsable de la perte des possibilités d'utilisation du produit.

Le consommateur est tenu d'informer **Kaméa** de l'existence du défaut de conformité, par écrit, dans un délai de maximum deux mois à compter du jour où il a constaté le défaut, sous peine de déchéance de son droit à réclamation.

Seuls la facture, le ticket de caisse ou le bon d'achat valent comme certificats de garantie pour l'acheteur vis-à-vis de **Kaméa**. Ces documents doivent être conservés par le client et présentés dans leur version originale. Le délai de

garantie démarre à la date mentionnée sur ces documents.

Cette garantie ne s'applique pas dans le cas où la défaillance découle d'une utilisation erronée, de causes externes, d'un mauvais entretien, de phénomènes d'usure normaux ou de toute utilisation qui n'est pas conforme aux instructions du fabricant ou de **Kaméa**.

En cas de dommage, vol ou perte d'un produit remis pour réparation, la responsabilité de **Kaméa** sera en tout état de cause limitée au prix de vente du produit. **Kaméa** ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la perte ou de la reproduction de données stockées dans ou par des appareils électroniques remis pour réparation.

#### **Garantie quant aux services prestés**

**Kaméa** s'engage à exécuter la prestation de services en bon père de famille.

Les engagements de **Kaméa** dans le cadre des formations, coaching, tests de personnalité et conférences sont limités à de strictes obligations de moyen. En aucun cas, **Kaméa** ne pourrait être tenue responsable si les résultats attendus par le Client ne peuvent être rencontrés.

### Article 14. \* Responsabilité de Kaméa

Le client reconnaît et accepte que toutes les obligations dont est débiteur **Kaméa** sont exclusivement de moyens et que **Kaméa** n'est responsable que de son dol et de sa faute lourde.

Dans l'hypothèse où le client démontre l'existence d'une faute lourde ou dolosive dans le chef de **Kaméa**, le préjudice dont le client peut postuler la réparation comprend uniquement le dommage matériel résultant directement de la faute imputée à **Kaméa** à l'exclusion de tout autre dommage et ne pourra, en toute hypothèse, dépasser 75% (hors taxes) du montant effectivement payé par le client en exécution de la commande.

Le client reconnaît également que **Kaméa** n'est pas responsable des éventuels dommages directs ou indirects causés par les produits livrés ou aux services fournis, tels que notamment le manque à gagner, l'augmentation des frais généraux, la perte de clientèle, etc.

**Kaméa** n'est de même pas responsable en cas de communication de données erronées par le client, ou en cas de commande effectuée en son nom par une tierce personne.

Il appartient au client de se renseigner sur les éventuelles restrictions ou droits de douanes imposés par son pays concernant les produits commandés. **Kaméa** ne pourra donc être tenu pour responsable si le client doit faire face à une quelconque restriction ou taxe supplémentaire à payer du fait de la politique adoptée par son pays en la matière.

## Article 15. \* Propriété intellectuelle

« Aloha Kaméa » est une marque enregistrée appartenant à **Kaméa** et/ou titulaire de licence. Le site et son contenu sont protégés à titre d'œuvre littéraire et artistique au sens du droit d'auteur belge.

Sauf convention contraire expresse et préalable, le client n'est pas autorisé à modifier, reproduire, louer, emprunter, vendre, distribuer ou créer d'œuvres dérivées basées en tout ou partie sur les éléments présents sur le site internet ou le catalogue de **Kaméa**.

**Kaméa** est cessionnaire exclusif ou licencié des droits de propriété intellectuelle sur les contenus présents ou rendus disponible à travers le site et/ou par **Kaméa** dont notamment les cours, supports de formation, vidéos, power points, textes, dessins, photographies, musiques, graphiques, logos, boutons, images et les compilations de données. Ces contenus sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle, notamment le droit d'auteur et le droit des bases de données.

**Kaméa** est également producteur des enregistrements vidéo et audio accessibles sur le site et dispose de droits intellectuels propres à cet égard également.

L'achat de produits et/ou services sur le site n'emporte aucune cession ou licence de droits de propriété intellectuelle au profit du client.

Il est formellement interdit, sans autorisation préalable ou autrement que pour les besoins privés des clients liés au suivi de la formation et des cours, d'extraire, de télécharger, d'utiliser, réutiliser, reproduire, diffuser, distribuer, sous quelque forme que ce soit, et sur quelque support que ce soit, tout ou partie du contenu de **Kaméa**. Il est notamment interdit de faire usage de tout outil de collecte ou d'extraction de données pour extraire (en une ou plusieurs fois), pour réutiliser une partie substantielle d'un quelconque contenu, sans l'accord préalable, exprès et écrit de **Kaméa**.

Toute utilisation non autorisée du contenu constitue notamment un délit de contrefaçon et peut donner lieu à des poursuites judiciaires civiles ou pénales et au paiement de dommages et intérêts.

## Article 16. \* Internet & nouvelles technologies

Le client connaît les restrictions et les risques liés à l'utilisation d'internet ou de tout autre moyen par lequel le site Web est actuellement ou sera à l'avenir mis à disposition. Le client connaît aussi les risques de stockage et de transmission d'informations par voie numérique ou électronique. Le client accepte que **Kaméa** ne peut être tenu responsable pour tout dommage causé par l'utilisation du site web (ainsi que des éventuelles applications) de **Kaméa** ou d'internet, suite aux risques précités. Le client accepte en outre que les communications électroniques échangées et les backups réalisés par **Kaméa** puissent servir de preuve.

## Article 17. \* Traitement des données à caractère personnel

Le traitement des données à caractère personnel sur le site de **Kaméa** est soumis au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »), et à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée telle que modifiée par la loi du 11 décembre 1998 transposant la directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

### **Collecte et traitement des données à caractère personnel**

Les informations relatives aux personnes physiques et morales sont collectées via des formulaires complétés par les clients. Les données à caractère personnel collectées sont les noms, prénoms, adresse postale, téléphone et adresses mail personnelles. Ces données sont conservées par **Kaméa** sous forme numérique.

Le traitement est fondé sur le consentement des clients qui souhaitent s'inscrire aux services (tels que conférences, grille de lecture, formations, coaching, etc.) de **Kaméa**, conformément à l'article 6.1.a du RGPD. Par ailleurs, le traitement des données à caractère personnel est nécessaire pour l'exécution des services de **Kaméa** (article 6.1.b. RGPD).

Lorsque le traitement implique des données sensibles, il est effectué sur base d'un consentement spécifique qui fait l'objet d'un document séparé.

Les données à caractère personnel sont utilisées par **Kaméa** dans le cadre de la gestion de sa clientèle uniquement. Elles ne sont communiquées à aucun tiers autre que des sous-traitants auxquels **Kaméa** ferait appel dans le cadre de ses activités.

**Kaméa** peut également contacter les clients à des fins de marketing direct (envoi de newsletters, informations, etc.) ayant un lien avec son objet social, sauf dans le cas où le client a notifié sa volonté de ne pas recevoir ces informations. Ce traitement répond à l'intérêt légitime de **Kaméa**, conformément à l'article 6.1.f RGPD.

**Kaméa** a accès à des données statistiques relatives aux actions prises par les Clients suite à la réception d'un email via la liste de diffusion (MailChimp, GetResponse). Ces informations sont utilisées à des fins internes uniquement, pour l'amélioration de sa communication.

**Kaméa** collecte également des informations anonymes pour des statistiques de trafic et de navigation et en vue d'améliorer le fonctionnement de son site Internet. **Kaméa** ne procède pas à la prise de décision automatisée sur base des données personnelles communiquées, ni au profilage de ses clients.

**Kaméa** sélectionne ses sous-traitants (hébergeurs, gestionnaires de campagnes d'emails, partenaires financiers, services et outils, etc.) avec soin et s'assure que les dispositions contractuelles avec ces derniers soient conformes au RGPD. Lorsque **Kaméa** transfère vos données personnelles à ses sous-traitants, elle le fait uniquement sur base d'un accord qui limite l'usage de ces données à caractère personnel avec le sous-traitant au traitement nécessaire pour honorer le contrat de sous-traitance, et qui oblige le sous-traitant à prendre des mesures de sécurité nécessaires envers ces données. Les sous-traitants ne sont pas autorisés à vendre, louer ou transmettre de toute autre manière vos données personnelles qui leur sont communiquées.

Le client accepte que les données soient traitées en dehors de l'Union européenne, notamment en fonction du lieu où se situent les serveurs stockant les données conservées par **Kaméa**, ou en fonction du lieu où sont établi(s) le(s) sous-traitant(s) de **Kaméa**, en ce compris dans des pays tiers pour lesquels la Commission européenne n'a pas délivré de décision d'adéquation du niveau de protection. **Kaméa** prendra alors toutes les mesures contractuelles nécessaires pour que des garanties appropriées et adaptées soient mises en place afin d'assurer l'application des droits et obligations du RGPD et la sécurité et la confidentialité des données. Les clients peuvent obtenir plus d'information à ce sujet en contactant **Kaméa**.

Sur le site de **Kaméa**, l'accès à certaines informations se fait au travers d'une procédure d'enregistrement. Cet « espace membre » est destiné aux échanges entre les clients et **Kaméa**.

#### Droits des clients

Le client dispose d'un droit d'information et d'accès à ses données personnelles collectées par **Kaméa**. Les clients ont ainsi le droit de recevoir une copie de leurs données personnelles dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine.

Le client a le droit de requérir la modification et l'effacement de ses données personnelles, dans les limites prévues à l'article 17 du RGPD. L'effacement des données à caractère personnel équivaut à un acte de désinscription aux services de **Kaméa**, moyennant le respect des dispositions applicables dans la convention conclue entre les parties. Dans tous les cas où le traitement des données était nécessaire à l'exécution de la convention par **Kaméa** en cours d'exécution, l'effacement des données vaudra résiliation du contrat, sans qu'aucun remboursement ne soit dû au client.

Le client peut retirer à tout moment son consentement au traitement de ses données personnelles par **Kaméa**, sans que cela ne puisse porter atteinte aux traitements effectués antérieurement à ce retrait. Le retrait du consentement peut être signifié à l'adresse mail [tundekamea@gmail.com](mailto:tundekamea@gmail.com).

#### Durée de conservation des données

Les données des Clients sont conservées tant qu'ils sont inscrits aux services de **Kaméa**. Les clients peuvent se désinscrire à tout moment conformément à ce qui est indiqué ci-dessus. **Kaméa** effacera les données des Clients qui n'auront pas participé aux activités ou fait appel aux services de **Kaméa** durant une période ininterrompue de dix années à compter de la dernière participation ou inscription à un service de **Kaméa**, conformément au délai de prescription pour responsabilité contractuelle de l'article 2262 bis du Code Civil, à moins qu'une conservation plus longue ne soit justifiée pour des motifs d'obligation légale ou de gestion de conflits.

Les documents comptables doivent être conservés durant 7 ans suivant la clôture du bilan comptable de **Kaméa**. Ceci s'applique également aux documents comptables qui incluraient des données à caractère personnel et qui ne peuvent être anonymisés.

#### Contact

Pour toute question relative à la protection de ses données personnelles, pour se désinscrire ou s'il pense que sa vie privée n'est pas respectée, le client peut contacter le responsable de traitement: **Kaméa** à l'adresse email [tundekamea@gmail.com](mailto:tundekamea@gmail.com).

Par ailleurs, le client a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données par téléphone +32 (0)2 274 48 00 ou par email [contact\(at\)apd-gba.be](mailto:contact(at)apd-gba.be) ([www.autoriteprotectiondonnees.be](http://www.autoriteprotectiondonnees.be)).

#### Article 18. \* Cookies

**Kaméa** exploite les cookies à finalités statistiques et analytiques de Google Analytics pour faciliter l'utilisation de son site et suivre la session de visite des internautes (analyse de la navigation des pages visitées, origine de la visite, distinction des nouveaux visiteurs, type d'audience).

**Kaméa** a installé un Pixel Facebook afin de procéder à des statistiques de navigation et de pouvoir vous adresser des publicités ciblées sur Facebook. Le responsable du traitement de ces données est Facebook, pour plus d'information sur les données collectées et les finalités, cliquez ICI

<https://www.facebook.com/policies/cookies/>

Ces cookies sont installés moyennant l'accord de l'internaute (par l'intermédiaire d'un pop-up).

Les internautes ont cependant la faculté de configurer leur navigateur pour désactiver les cookies, ou ils peuvent décider de retirer les cookies installés sur leur ordinateur. Le refus ou le retrait n'aura pas de conséquence sur la navigation de l'internaute.

## Article 19. \* Forum et vidéo-conférences

**Kaméa** propose aux clients inscrits à une formation en ligne de communiquer entre eux et avec **Kaméa** par l'intermédiaire d'un forum accessible sur le Site. Ce forum n'est accessible qu'aux clients inscrits à la formation. **Kaméa** propose aussi des échanges entre chaque module de formation sous forme de vidéo-conférence.

Par ailleurs, dans le cadre des conférences en ligne, **Kaméa** met à la disposition des inscrits une plateforme interactive permettant de communiquer avec l'intervenant sous forme de « chat » dans un forum de discussion, accessible aux clients inscrits à la conférence. Dans certains cas, l'orateur sera disponible sous forme de vidéo conférence, répondant aux questions orales ou vidéo posées par les clients.

Les clients peuvent utiliser le pseudonyme de leur choix, permettant ou non leur identification personnelle. En aucun cas une adresse email n'est liée publiquement à leurs propos. Les clients interviennent sur le forum sur base volontaire. Lorsque leur image est reproduite à l'écran, les clients renoncent expressément à leur droit à l'image dans le cadre de cet usage et son conscients que leur visage sera visible par les autres clients, **Kaméa** et éventuellement l'orateur.

Les échanges dans le cadre du forum et/ou des vidéos conférences seront strictement limités à l'espace du forum ou de la vidéo conférence et ne peuvent être reproduits, extraits ou communiqués à aucun tiers, pour quelque motif que ce soit. Les utilisateurs et **Kaméa** s'engagent à respecter la stricte confidentialité de ces échanges.

Les messages et interventions doivent être en relation avec le thème de la discussion.

Tous les propos tenus dans ce cadre sont de la responsabilité exclusive des utilisateurs, qui doivent respecter la législation en vigueur. Les clients s'interdisent notamment tout message, image ou attitude calomnieux, diffamatoire, sexiste, xénophobe, ou contraire aux bonnes mœurs. Les messages commerciaux, promotionnels etc. sont strictement interdits. Par ailleurs, les clients s'engagent à respecter les opinions et les interventions des autres utilisateurs et à ne pas tenir de propos qui pourraient avoir pour but ou pour effet de heurter les autres utilisateurs ou les intervenants.

**Kaméa** se réserve le droit de modérer le forum a posteriori. Les messages sont donc directement publiés sans contrôle préalable, mais **Kaméa** se réserve le droit de retirer toute contribution ou propos qu'elle jugerait déplacé, inapproprié, ou contraire aux règles indiquées ci-dessus. **Kaméa** se réserve également le droit de désactiver l'accès à toute personne qui ne respecterait pas les présentes conditions générales, sans préavis. Cette désactivation vaut résolution du contrat aux torts du client, sans possibilité de remboursement et sans préjudice de dommages et intérêts éventuels.

En aucun cas, **Kaméa** ne peut être tenu responsable de propos malveillants tenus sur son Site.

**Kaméa** se réserve le droit de conserver et de déférer à une autorité judiciaire les informations de connexion permettant la poursuite de l'auteur d'une infraction tenue sur le forum ou dans le cadre des vidéo-conférences.

Les messages reçus sur le forum pourront être utilisés, par **Kaméa**, après avoir été rendus anonymes, à des fins de recherche scientifique.

L'accès au forum et aux vidéos conférence est désactivé à la fin de la formation ou à la fin de la conférence. Les échanges et vidéo restent stockés sur le serveur de **Kaméa** mais sont réservés à un usages interne.

## Article 20. \* Force majeure

**Kaméa** ne peut être tenu pour responsable, tant sur le plan contractuel qu'extracontractuel, en cas d'inexécution, temporaire ou définitive, de ses obligations lorsque cette inexécution résulte d'un cas de force majeure ou fortuit. Seront notamment considérés comme des cas de force majeure ou fortuits, les événements suivants : 1) la perte ou la destruction totale ou partielle du système informatique de **Kaméa** ou de sa base de données lorsque l'un ou l'autre de ces événements ne peut raisonnablement pas être directement imputé à **Kaméa** et qu'il n'est pas démontré que **Kaméa** a omis de prendre les mesures raisonnables permettant de prévenir l'un ou l'autre de ces événements, 2) les tremblements de terre, 3) les incendies, 4) les inondations, 5) les épidémies, 6) les actes de guerre ou de terrorisme, 7) les grèves, déclarées ou non, 8) les lock-out, 9) les blocus, 10) les insurrections et émeutes, 11) un arrêt de fourniture d'énergie (telle que l'électricité), 12) une défaillance du réseau Internet ou du système de stockage des données, 13) une défaillance du réseau de télécommunications, 14) une perte de connectivité au réseau Internet ou au réseau de télécommunications dont dépend **Kaméa**, 15) un fait ou une décision d'un tiers lorsque cette décision affecte la bonne exécution du présent contrat ou 16) toute autre cause échappant au contrôle raisonnable de **Kaméa**.

Si, en raison de circonstances indépendantes de la volonté de **Kaméa**, l'exécution de ses obligations ne peut être poursuivie ou est simplement rendue plus onéreuse ou difficile, **Kaméa** et le client s'engagent à négocier de bonne foi et loyalement une adaptation des conditions contractuelles dans un délai raisonnable en vue d'en restaurer l'équilibre. A défaut d'accord dans un délai raisonnable, chacune des parties pourra invoquer la résiliation de la relation contractuelle les unissant sans dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

La nullité d'une disposition des présentes conditions générales n'entraîne pas la nullité des autres.

**Article 21. \* Droit applicable et juridiction compétente**

Toute contestation relative aux produits ou services livrés par **Kaméa**, de même que toute contestation quant à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales sera soumise au droit belge et de la compétence exclusive des tribunaux francophones de l'arrondissement judiciaire de Liège

Kaméa

\*\*\* CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE TUNDE KAMEA \*\*\*